

Une première pour l'Algérie

LA LISTE NATIONALE DES PERSONNES ET ENTITÉS TERRORISTES PUBLIÉE

Page 3

LE JEUNE
INDÉPENDANT

N° 7222 – SAMEDI 19 FÉVRIER 2022

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Criminalité à Béjaïa

45 INDIVIDUS ARRÊTÉS LE MOIS DERNIER

Page 16

ENIÈME ATTAQUE DES MÉDIAS FRANÇAIS CONTRE L'ALGÉRIE

QUAND ARTE DÉRAILLE

Produite par la chaîne franco-allemande ARTE, le sinistre thriller «Alger Confidentiel» est un lamentable navet, stéréotypé, gorgé de contre-vérités et complètement biaisé. Loin d'être une série pour divertir les passionnés de fiction politique ou d'espionnage, ce thriller cache bel et bien des arrière-pensées. Ses messages directs ou subliminaux affichent plutôt une malicieuse perfidie, qui a toujours accompagné la majorité des médias du service public français. *Page 3*



DÉGEL ENTRE ALGER ET PARIS

Les avions militaires français autorisés à survoler l'Algérie

Page 3

REPRISE DE LA OMRA

Les précisions du ministère

Page 2

QUALIFICATIONS MONDIAL 2022

Cameroun-Algérie fixé au 25 mars à Douala

Page 16

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 20 DA, FRANCE 1 EURO

CHU SALIM ZMIRLI ET MUSTAPHA PACHA

Inauguration de deux nouveaux services des urgences

LE MINISTRE de la Santé, Abderrahmane Benbouzid et le wali d'Alger, Ahmed Maabed ont procédé, avant-hier, à l'inauguration de deux nouveaux services des urgences médicales aux CHU Salim Zmirli et Mustapha Pacha.

A l'Etablissement hospitalier Salim Zmirli, première station de la délégation, M. Benbouzid a précisé que cet établissement jouxtant l'autoroute Est-Ouest, qui prend en charge les différents accidents «allègera la pression sur les autres établissements hospitaliers de la capitale, notamment en matière de lits de réanimation».

Il a appelé le staff médical de cet établissement, qui dispose de plusieurs services dotés d'équipements modernes de radiologie et de chirurgie, à les préserver, indiquant que le ministère entend créer des services modernes des urgences médicales dans les différents établissements hospitaliers à travers le pays.

Vu l'intérêt particulier qu'accorde le président de la République, Abdelmadjid Tebboune au secteur de la santé, les autorités locales de la capitale suivent plusieurs projets sur le terrain, dont des services de la protection maternelle et infantile (PMI) et un nouvel hôpital d'une capacité de 60 lits, a déclaré le wali d'Alger.

L'accompagnement du secteur par les autorités locales «a donné de très bons résultats sur le terrain», notamment en matière de lutte contre les maladies graves, en assurant les moyens et les structures des staffs médicaux et paramédicaux, a-t-il ajouté.

Au CHU Mustapha Pacha, deuxième halte de sa visite, le ministre de la Santé a fait savoir que certains services d'urgences au sein des établissements de santé de proximité souffraient de plusieurs défaillances, en ce sens que le ministère s'emploie à doter 15 structures sur les 80 situées au niveau de la capitale, des équipements nécessaires.

A une question sur les ruptures de médicaments au niveau de la Pharmacie centrale des hôpitaux, relayées ces derniers jours par des médias, M. Benbouzid a expliqué que la PCH prenait en charge les produits pharmaceutiques, d'ailleurs disponibles en quantités suffisantes, destinés aux établissements hospitaliers.

Le CHU a reçu un lot important de médicaments anti-cancer, a-t-il fait savoir, indiquant que le ministère avait élaboré «un guide d'orientation» pour la prise en charge des malades atteints de cancer.

De son côté, le directeur général (DG) du CHU Mustapha Pacha, Khaled Dehia a affirmé que le nouveau service des urgences médicales atténuerait la pression sur l'établissement de 50 à 60 %, en plus de l'ouverture d'une nouvelle voie en vue de faciliter la circulation et permettre un accès aux urgences dans un bref délai.

La nouvelle structure qui offrira désormais des soins dans diverses spécialités, est dotée d'équipements modernes.

L'hôpital reçoit plus de 150 cas d'urgences au quotidien, dont quelque 50 cas pouvant être pris en charge au sein des établissements de santé de proximité, a conclu le DG du même CHU.

H. B.

MANQUE DE PLUVIOMÉTRIE

Brahim Mouhouche : «Il faut s'attendre à toutes les éventualités»

L'absence de pluie, qui persiste depuis plus de deux mois, fait entrer le pays dans la zone rouge. Si cette situation persiste les jours à venir, les conséquences seront lourdes, notamment pour le secteur de l'agriculture, fortement dépendant des précipitations.



Bien que selon l'Office national de météorologie (ONM) il est «trop tôt» pour parler d'une période de sécheresse, le déficit pluviométrique que vit l'Algérie cette année fait craindre le pire. L'agronome Brahim Mouhouche a alerté sur les conséquences de cette situation, notamment sur le secteur de l'agriculture. «S'il ne pleut pas dans les semaines à venir, il faut s'attendre à toutes les éventualités particulièrement pour l'agriculture», a affirmé ce professeur à l'Ecole nationale supérieure agronomique d'El-Harrach, précisant que le bilan hydrique est jusqu'à présent «vraiment déficitaire».

Le rendement agricole est, selon l'intervenant, menacé. Il signale les conditions dans lesquelles l'installation de nos cultures s'est faite, une étape des plus importantes pour l'élaboration du rendement de toutes les cultures. «L'installation des cultures s'est déroulée dans des conditions très difficiles. Si le manque d'eau persiste, cela pourrait compromettre les rendements agricoles», a mis en garde M. Mouhouche, qui était l'invité de la rédaction de la radio Chaîne 3 avant-hier.

Le taux de remplissage des barrages reste faible. Comme l'avait communiqué le ministère des Ressources en eau, le taux de remplissage des barrages à l'échelle nationale est de 37%. Un taux qui n'est pas suffisant, selon les affirmations de l'agronome, lequel évoque la difficulté de les voir pleins. «Ce n'est pas facile de voir le taux de remplissage des barrages passer de 37 à 75% à partir de la fin février ou début mars», a-t-il souligné, affirmant que l'Algérie figure parmi les pays les plus pauvres en eau. Une situation à laquelle il faut s'adapter, selon les explications de ce spécialiste, qui insiste sur la nécessité de capter toutes les ressources hydriques existantes mais aussi pallier le gaspillage d'eau qui existe, a-t-il précisé, et ce à tous les niveaux (domestique, industriel, agriculture, touristique). Concernant les potentialités en eau, l'invité de la rédaction de la Chaîne 3 a affirmé que sur les 211 milliards de m3 d'eau de pluviométrie qui tombe sur l'Algérie annuellement, il n'y a que 11 à 12 milliards de m3 d'eau renouvelable que l'on peut utiliser aisément, auxquels on peut rajouter les 5 milliards de m3 d'eau non renouvelables du Sud. Ces 17 milliards rapportés aux 45 millions d'Algériens, cela fait un peu moins de 300 m3 par habitant et par an, alors que la moyenne mondiale est de 6 000 m3 par personne.

Le spécialiste a préconisée de mettre en valeur l'eau qui se trouve dans le sud du pays mais aussi de renforcer les capacités de dessalement dans les régions côtières. Il a cependant recommandé l'utilisation des énergies renouvelables pour réduire les coûts du dessalement. «Chaque mètre cube nécessite un investissement de 5 000 dollars. Le prix de revient du m3 dessalé est de 200 DA, alors que la première tranche payée par le citoyen est de 6 DA le m3 », a expliqué M. Mouhouche.

Lilia Aït Akli

REPRISE DE LA OMRA

Les précisions du ministère

BONNE NOUVELLE pour les Algériens souhaitant accomplir le rituel de la omra, notamment durant le mois de ramadhan, période particulièrement appréciée par les fidèles pour un tel périple. Le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Youcef Belmahdi, a révélé que son département, en coordination avec l'Office national du pèlerinage et de la omra (ONPO) sont prêts à organiser les rituels de la omra pour l'année 2022.

L'organisation de la omra était il y a une semaine impossible pour l'Algérie, et ce en raison des conditions sanitaires. En effet, la multiplication des cas de contamination a rendu les choses compliquées. Ce jeudi, et vu l'amélioration de la situation sanitaire, le discours du ministre des Affaires religieuses était rassurant. Ce dernier a affirmé, en marge du lancement du Prix international de récitation du Coran, que l'ONPO et les agences de voyages se sont bien préparés pour le bon déroulement de cette session. D'autant, a-t-il ajouté, que le ministère est en train d'étudier cette question avec le gouvernement, en prévoyant de nouvelles mesures dans le cadre de la nouvelle saison. Dans ce contexte, M. Belmahdi a précisé que dans le cas où les cas de contamination à la Covid-19 continuent de baisser, il y aurait sans doute de nouvelles décisions en faveur des Algériens qui souhaitent accomplir le «petit pèlerinage». Le ministre a indiqué, à ce propos, qu'aucun pays n'a repris les rites de la omra, y compris l'Algérie, et ce en raison des mesures sanitaires de prévention. Il a ajouté qu'à ce jour, des mesures préventives sont toujours prises à l'intérieur des mosquées, notamment le maintien de la prière avec distanciation sociale.

Il convient de noter que les gérants des agences de voyages et de loisirs avaient récemment affirmé qu'il était impossible d'organiser des voyages vers la Mecque, surtout pendant le mois du ramadhan, la principale contrainte étant liée aux mesures draconiennes imposées par l'Arabie saoudite, dont la nature du vaccin, la limite d'âge, le confinement obligatoire à l'arrivée de 3 jours, les tests antigéniques. En sus, les prix des billets d'avion et d'hébergement ont excessivement augmenté depuis l'émergence de la pandémie virale. Pour rappel, l'Arabie Saoudite a fermé son espace aérien à sept pays en raison de la pandémie.

Lynda Louifi

ÉNIÈME ATTAQUE DES MÉDIAS FRANÇAIS CONTRE L'ALGÉRIE

Quand Arte déraille

Produite par la chaîne franco-allemande ARTE, le sinistre thriller «Alger Confidentiel» est un lamentable navet, stéréotypé, gorgé de contre-vérités et complètement biaisé. Loin d'être une série pour divertir les passionnés de fiction politique ou d'espionnage, ce thriller cache bel et bien des arrière-pensées. Ses messages directs ou subliminaux affichent plutôt une malicieuse perfidie, qui a toujours accompagné la majorité des médias du service public français.



Pour ces derniers, l'Algérie demeure un fertile chantier qui inspire la violence, le crime, le sang, les intrigues, les trahisons, le banditisme et surtout l'archaïsme. Et c'est encore la décennie noire qui refait surface dans leurs scénarios, mêlant tous les ingrédients les plus terrifiants dans un cocktail explosif. Pour les producteurs d'ARTE, cette décennie sanglante est éternelle, n'est pas encore close, brandie comme un épouvantail aux nouvelles consciences modernes et qui aspirent à la paix, au bien-être, au développement et au progrès.

Pour les observateurs attentifs de ces procédés machiavéliques, produits de laboratoires soft power, cette série trahit un imaginaire de haine, un sentiment avéré d'hostilité ou d'animosité sur tout ce qui a trait à l'histoire de l'Algérie, aux luttes de son peuple, à ses institutions. Objectif : ne plus travestir les réalités, ne pas mentir, pour dissiper les doutes et freiner les éventuelles réactions de refus, mais juste créer une «fiction», enjolivée par les romances, l'action des héros, l'atmosphère noire, en mettant toutes les sauces techniques, comme le fait de faire le tournage au Maroc (l'image d'une station d'essence Total l'a trahi).

Mais les fictions ne sont plus innocentes. Elles traduisent bel et bien ce sentiment anti-algérien que le paysage audiovisuel hexagonal distille chaque jour. Un paysage qui semble devenir aujourd'hui la locomotive de ce discours d'extrême-droite, dont les protagonistes politiques gagnent encore des points. Bien plus que la société française qui est «travaillée» en lui inculquant de fausses images et de fausses réalités sur l'Algérie, c'est encore la diaspora, notamment les plus jeunes, qui sont ciblés par cette propagande. Les observateurs sont d'accord pour dire que derrière ce thriller, c'est la thèse du «qui tu qui ?» qui est remis au goût du jour. Thèse morbide qui ôte toute responsabilité aux hordes terroristes, celles qui ont massacré des dizaines de milliers d'Algériens, qui ont détruit des écoles, brûlé des usines et créé le chaos. Une thèse qui a fait fureur il y a trente ans dans ces médias et qu'aujourd'hui, on remet sur la table médiatique en mettant sur selle les éternels ex-opposants au régime politique algérien. Jamais ces chaînes de télévision n'ont tenté de disséquer la réalité, de rétablir les vérités sur cette mémoire encore traumatique chez les Algériens. Car le traumatisme vécu par les millions d'Algériens durant ces terribles années est encore vivace, encore plus dur, plus profond qu'on ne le croit. Ce navet d'ARTE n'en fait pas mention, le néglige par une méprisante omission volontaire.

Il faut croire que l'échec probant des documentaires réalisés sur le Hirak a poussé les tuteurs de ces médias à changer de procédés, à privilégier les fictions et à en produire à profusion. Une attitude qui risque encore de durer longtemps. Dommage pour ARTE.

Mohamed K.

UNE PREMIÈRE POUR L'ALGÉRIE

La liste nationale des personnes et entités terroristes publiée

POUR LA PREMIÈRE fois, l'Algérie a établi, à l'intention de la communauté internationale, une liste de personnes et d'entités classées terroristes, à l'image de ce qui se fait ailleurs notamment aux Etats-Unis.

Dans cette liste inédite, 16 personnes ont été inscrites sur « la liste nationale des organisations terroristes », en vertu d'un arrêté publié au Journal officiel ce jeudi 17 février. La liste précise que ces personnes appartiennent à deux organisations classées comme terroriste par arrêté : le Mouvement pour l'autonomie de la Kabylie (MAK sécessionniste) et le mouvement Rachad.

L'arrêté a été établi par la commission nationale de classification des personnes et entités terroristes et signé par le ministre de l'Intérieur, Kamel Beldjoud.

Outre les deux organisations, 16 de leurs membres sont classés « terroristes ». Pour la MAK, il s'agit de son fondateur Ferhat Mehenni et de cinq autres personnes à savoir Ferhouh Hanafi, Louerguioui Jugurtha, Bellabaci Brahim, Itim Mourad et Merzoug Abderrahmane)

Dix autres personnes considérées comme des membres de Rachad ont fait l'objet de la même mesure, dont celui que le texte présente comme « gérant de l'entité », Mohamed Larbi Zitout.

Figurent également pour le même motif d'appartenance à Rachad, Amir Boukhors (dit Amir DZ), Hichem Aboud, Mourad Dhina, Yahia Mekhiouba, Manar Mansri, Abbas Aroua, Réda Boudraa, Mekki Daouadji Brahim et Rachid Mesli.

Mekki Douadji Brahim est en détention en Algérie dans le cadre de loi antiterroriste.

La publication de la liste « est considérée comme une notification aux chargés de l'exécution pour prendre les mesures nécessaires afin d'interdire de voyager et l'activité de la personne ou de l'entité inscrite et pour « saisir et/ou geler ses fonds ou les fonds provenant des biens lui appartenant ou qui dépendent directement ou indirectement de son contrôle ou du contrôle des personnes agissant pour son compte ou qui obéissent à ses ordres », lit-on dans l'arrêté. Cela, « tout en prenant en considération les droits des tiers de bonne foi », est-il toutefois précisé.

Le MAK et Rachad ont été déclarés « organisations terroristes » en Algérie depuis mai 2021 par le Haut Conseil de Sécurité (HSC).Il faut souligner que des responsables de Rachad sont poursuivis par la justice algérienne, après leurs condamnations pour de nombreux faits subversifs et atteinte à l'unité nationale. Ces responsables, dont le principal animateur, vivent notamment en Angleterre ou en Suisse. En aout dernier, le HSC avait accusé le MAK et Rachad d'être impliqués dans l'assassinat de l'artiste Djamel Bensmail, le 11 août à Larbâa Nath Iraten dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

S.O.B.

DÉGEL ENTRE ALGER ET PARIS

Les avions militaires français autorisés à survoler le territoire algérien

LES AVIONS militaires français ont été désormais autorisés à partir d'avant-hier à survoler le territoire algérien pour la première fois depuis octobre 2021, a fait savoir l'état-major des armées françaises.

"La demande est passée par l'ambassade de France, comme à chaque fois qu'un avion militaire survole un territoire étranger", a expliqué la même source sans préciser ce que transportait l'Airbus A330 MRTT.

Selon des sources concordantes, il s'agit d'un avion de ravitaillement qui a décollé de Marseille vers Niamey au Niger qui a été escorté par trois avions de chasse français de type Mirage.

"Les autorités algériennes nous avaient prévenus que c'était possible", a ajouté l'état-major, laissant supposer que d'autres survols devraient être de la même façon acceptés à l'avenir.

En octobre, l'Algérie avait interdit de facto le survol de son territoire aux avions militaires français, au moment même où elle demandait le "rappel immédiat" de son ambassadeur à Paris.

Lors d'une rencontre, le jeudi 30 septembre, avec un groupe de 18 jeunes des descendants d'acteurs de la guerre d'Algérie, de tous les bords, le président français a accusé la classe dirigeante en Algérie de vivre de la « rente mémorielle », soulignant que la dernière restriction sur les visas était justement destinée contre cette classe.

Macron s'est pris ensuite aux institutions algériennes en soutenant que « le système algérien est fatigué et que le hirak l'a fragilisé ». Et d'ajouter, « j'ai un bon dialogue avec le président Tebboune mais je vois qu'il est pris dans un système qui est très dur », laissant entendre que Tebboune n'a pas les coudées franches.

En réaction à ces propos, le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ramtane Lamamra, les a qualifié de «grave erreur».

Les deux pays s'emploient depuis à renouer leur relation. Jeudi, le chef d'état-major français, Thierry Burkhard, a indiqué s'être entretenu avec son homologue algérien, le général Saïd Chanegriha.

M. D.

AFFAIRE AUTOROUTE EST-OUEST TRONÇON AIN DEFLA

Le président refuse de renvoyer le procès

LE PRÉSIDENT de la 3e section du pôle financier et économique du tribunal de Sidi M'Hamed a refusé ce jeudi de renvoyer à une date ultérieure le procès de l'ex-ministre des travaux publics Amar Ghoul et de l'homme d'affaires Haddad Ali et des cadres de son département ministériel et de l'ancien wali d'Ain Defla Abdelkader Ouali et du directeur des travaux publics de la wilaya d'Ain Defla.

Les mis en cause sont tous impliqués dont pas moins de 20 cadres et fonctionnaires et des entrepreneurs dans le cadre de l'affaire de l'autoroute Est-Ouest et plus précisément dans le tronçon reliant cette dernière à la wilaya d'Ain Defla.

En effet, le collectif des avocats a émis le vœu que le procès en question soit renvoyer à une date ultérieure et ont insisté sur le transfert de l'homme d'affaires Ali Haddad de la prison où il purge sa peine, pour mieux se défendre.

Appelé Ali Haddad a déclaré à la direction du magistrat : « J'entends des paroles. On dirait monsieur le président vous parlez dans un puits ! On dirait un camion vient de passer ! » Furieux un de ses avocats a clamé haut et fort : « Je fais témoigner tout le monde. Les conditions d'un jugement équitable ne sont pas réunies. Notre client doit comparaitre en chair et en os devant le tribunal… »

Redouane Hannachi

STOCKAGE DE GNL

Sonatrach signe un contrat de 179 millions de dollars avec Sinopec

LE GROUPE Sonatrach a annoncé ce jeudi avoir confié au chinois Sinopec la construction en EPC d'un bac de stockage de GNL d'une capacité de 150.000 m3 au niveau du complexe de liquéfaction de Skikda GL1K en vue d'augmenter sa capacité d'exportation face à la rude concurrence américaine.

Le projet comprend le démantèlement de deux bacs existants, la construction sur la même assiette d'un nouveau bac ainsi que la fourniture et l'installation d'équipements pour le raccordement du futur bac au nouveau système de chargement de GNL du projet en cours de réalisation de la nouvelle jetée dédiée à l'extension du port pétrolier de Skikda, selon le groupe pétrolier algérien.

Ce contrat est d'un montant global de 179 millions de dollars. Le délai de réalisation est fixé à 40 mois, selon la même source.

Le nouveau bac va permettre d'assurer l'enlèvement et les rotations des navires de GNL dédiés à l'exportation et l'augmentation de la capacité de stockage de GNL de Sonatrach et l'accroissement des volumes d'enlèvement y afférents, selon la même source.

Le contrat a été signé ce jeudi entre Sonatrach et le groupement chinois Sinopec Luoyang Engineering Co. Ltd (LPEC) & Sinopec International Petroleum Services Corporation (SIPS).

« La conclusion de ce contrat permettra de renforcer les capacités d'exportation de GNL de Sonatrach qui vise à consolider sa position de leader régional dans la production de GNL », ajoute la même source.

En 2021, les exportations algériennes d'hydrocarbures ont fortement augmenté en chiffre de 70% pour atteindre les 34,5 milliards de dollars, a annoncé début janvier le PDG de Sonatrach, Tewfik Hakkar. La production de pétrole et de gaz a augmenté de 5% en 2021 alors qu'en volume les exportations algériennes d'hydrocarbures ont bondi de 19%, selon M. Hakkar.

En 2020, les exportations gazières de l'Algérie avaient reculé de près de 5% passant à 41 milliards m3, contre 43 milliards m3 en 2019. Un recul lié à la faible demande de ses clients traditionnels et à une rude concurrence de l'offre américaine. Les recettes du groupe ont augmenté de 70 % en 2021 grâce à une hausse de 19 % de ses exportations en hydrocarbures. Au total, Sonatrach a exporté pour 34,5 milliards de dollars en 2021, contre 20 milliards de dollars en 2020.

Il faut savoir que d'autres marchés en Asie comme la Chine et le Bangladesh ont également accru leurs achats de gaz algérien EN 2021. M. B.

AGRICULTURE

Récupération de 750 000 hectares de terres agricoles

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Abdelhafid Henni a annoncé, jeudi à Alger, la récupération de 750 000 hectares de terres agricoles sur une superficie totale de 2 750 000 hectares, dans le cadre du programme de mise en valeur des terres.



Présentant un bilan de l'opération d'assainissement du foncier agricole lors d'une plénière consacrée aux questions orales présidée par Khelifa Benslimane, vice-président de l'Assemblée populaire nationale (APN), le ministre a précisé que «l'opération d'assainissement du foncier agricole contenue dans tous les programmes se poursuit à travers le territoire national».

Une superficie globale de 1.150.000 ha a été accordée au profit de 140.000 bénéficiaires dans le cadre du règlement de possession de la propriété foncière dont des superficies non exploitées de 150.000 ha on été récupérées, a expliqué le ministre.

Dans le cadre du droit de concession, 1.600.000 ha a été attribuée au profit de 36.000 bénéficiaires, outre la récupération de 600.000 ha destinés auparavant à 3.625 bénéficiaires.

Concernant le transfert de droit de jouissance permanent en concession, la situation de 155.500 bénéficiaires exploitant une superficie de 2.131.722 ha sur un total de 2.234.262 millions ha a été régularisée, alors que 38.776 hectares ont été récupérés.

Quant aux terrains exploités sans titre juridique d'une superficie de plus de 150.000 ha., M. Henni a affirmé que «le secteur s'apprête à élaborer un cadre organisationnel pour les prendre en charge dans les plus brefs délais».

La loi 10-326 de décembre 2010 permet aux paysans de céder les exploitations agricoles attribuées dans le cadre du droit de concession à d'autres paysans à condition de ne pas procéder au partage des exploitations agricoles entre les bénéficiaires mais plutôt de les élargir.

A une question sur la wilaya d'El Menia, le ministre a indiqué qu'une superficie de 39.000 hectares a été récupérée dans le cadre de la concession agricole ainsi qu'une superficie de 15.000 ha, dans le cadre de la mise en valeur par voie de possession de la propriété foncière agricole.

Répondant à une question de l'Office de développement de l'agriculture industrielle en terre saharienne (ODAS), le ministre a affirmé que l'ODAS avait entamé ses activités pour mettre le portefeuille foncier accordé par l'Etat sous la disposition des investisseurs à travers le guichet unique et la plateforme consacrée à cet effet.

Une assiette foncière a été consacrée estimée à 136.000 hectares et 451 dossiers d'investissement ont été reçus depuis le lancement de la plateforme au niveau de 7 périmètres dont la majorité a été examinée. 138 investisseurs répondant aux exigences requises ont bénéficié de 14.250 ha.

Pour le reste des dossiers, certains ont été suspendus pour les compléter les dossiers tandis que d'autres ont été rejetés pour non réunion des conditions.

S'agissant du retard accusé dans la réalisation du siège de l'Office, le ministre a indiqué que les sièges provisoires de l'Office ont été consacrés par les services des wilayas concernées en attendant le parachèvement des procédures d'affectation d'enveloppe financière pour leur réalisation, relevant que le ministère des Finances a alloué au secteur une rallonge de 160 millions DA destinée à la réalisation et l'équipement du siège principal et le lancement du recrutement dans ces wilayas.

Quant à la disponibilité de l'orge, M. Henni a indiqué que le secteur a décidé d'approvisionner les éleveurs en ce produit durant trois mois (janvier, février et mars) avec la possibilité de poursuivre la subvention en cas de sécheresse.

Concernant la hausse des prix de l'orge sur le marché international à 4500 DA/quintal, M. Henni a rappelé les dernières mesures prises pour assurer l'orge aux éleveurs.

Par ailleurs, le ministre a évoqué le rôle du secteur dans la protection sanitaire du bétail à travers les opérations de vaccination pour traiter les maladies transmissible et l'ouverture des laboratoires pour animaux dans les régions sceptiques et intérieures sous la disposition des éleveurs.

Le ministre a cité également le site électronique consacré aux points de vente des produits agricoles directement au consommateur relevant des offices et établissements publics en vue de permettre la commercialisation de leurs produits directement et bénéficier des réductions notamment durant le mois de Ramadhan et l'Aid El-Adha. **M. B.**

EXPORTATION ET À L'IMPORTATION DES MARCHANDISES

Hausse des prix durant les neuf premier mois de 2021

LES PRIX à l'exportation et à l'importation des marchandises, exprimés en dinars, ont connu des hausses durant les neuf premier mois 2021 par rapport à la même période de 2020, a selon les chiffres de l'Office national des statistiques (ONS).

Au cours des neuf premiers mois de l'année dernière, les prix en dinar à l'exportation de marchandises, hydrocarbures compris, ont connu une hausse «remarquable» de 55,3% par rapport à la même période en 2020. Ceux à l'importation ont affiché une augmentation de 19,1% durant la même période, selon les données de l'Office.

La hausse de l'indice des valeurs unitaires (IVU) à l'exportation des marchandises (prix à l'exportation) durant les neuf premiers mois de 2021, s'explique selon l'ONS, par l'augmentation des prix des hydrocarbures, qui est de 54%, et également par une augmentation des prix des exportations des produits hors hydrocarbures (PHH) de 54,4%. S'agissant de l'évolution haussière de l'indice des prix à l'importation, l'office a relevé que tous les groupes de produits ont connu des augmentations durant les neuf mois de 2021 et par rapport à la même période de l'année précédente.

La hausse la plus remarquable a concerné les huiles graisses et cires d'origine animale ou végétale avec +67,2%, les combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes avec +59,4%, les produits chimiques et produits connexes (+24,6%) et les produits alimentaires et animaux vivants avec +21,8%.

D'autres groupes de produits ont également connu des augmentations de prix à l'importation. Il s'agit des articles manufacturés (+20,8%), des matières brutes non comestibles, sauf carburants (+16,8%), des articles manufacturés divers (+11,7%), les machines et matériels de transport (+8,6%), et enfin les boissons et tabacs avec (2,2%).

14,4%, tandis que celui des importations s'est rétracté de 2,8%, a noté l'organisme des statistiques.

Les exportations de marchandises se sont élevées à 3.600,7 milliards de dinars les neuf mois de 2021 contre 2.026,2 milliards de dinars à la même période de l'année précédente, enregistrant ainsi «une forte hausse» en valeur courante de 77,7%, a détaillé l'organisme des statistiques.

Pour les importations, elles se sont élevées à 3.739,9 milliards de dinars les neuf mois de 2021 contre 3.227,9 milliards de dinars à la même période de 2020, soit une hausse de 15,9%.

Ces évolutions du commerce extérieur de marchandises ont été soldées par une «importante» réduction du déficit commercial qui passe de -1.201,7 milliards de dinars durant les neuf mois de 2020 à -139,2 milliards de dinars à la même période de 2021, selon l'Office. **H. B.**

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Une feuille de route pour améliorer les œuvres universitaires

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Abdelbaki Benziane a affirmé avant-hier que son secteur était en passe d'améliorer les œuvres universitaires à travers la mise en place d'une «feuille de route urgente» dans plusieurs domaines, notamment la prévention et la sécurité, la restauration et l'hébergement.

En réponse à une question du député Massinissa Ouari sur «l'état des œuvres universitaires et la nécessité de les développer», M. Benziane a expliqué, lors d'une séance plénière de l'Assemblée populaire nationale (APN), consacrée aux questions orales, que le ministère «est en passe d'améliorer les œuvres universitaires, après avoir effectué un diagnostic précis et une évaluation globale de la situation à tous les niveaux afin de clarifier les visions et identifier les lacunes et les priorités».

Dans ce contexte, M. Benziane a indiqué «qu'une feuille de route d'urgence a été mise en place en vue d'améliorer la situation des œuvres universitaires, comprenant huit grands axes relatifs à la prévention et à la sécurité, la restauration, l'hygiène, le chauffage, l'hébergement et le transport».

Le même responsable a précisé que «des commissions d'inspection, d'évaluation et d'accompagnement ont été dépêchées dans plusieurs citées universitaires réparties sur l'ensemble du territoire national, grâce auxquelles un tableau complet et réel a été dressé sur les déséquilibres dans les citées universitaires».

L'évaluation des commissions a montré que la situation des œuvres universitaires «varie d'une citée à l'autre», ainsi il a été noté que «la situation de plusieurs résidences universitaires est en bon état et d'autres en état moyen, alors que quelques-unes sont en mauvais état», a-t-il ajouté, soulignant qu'à la suite de ce recensement, des «mesures urgentes pour prendre en charge les insuffisances et les déséquilibres constatés ont été prises, et ont été proposées pour enrichissement et discussion lors des réunions périodiques tenues avec les directeurs et les gestionnaires des œuvres universitaires au cours de l'année 2021».



Le ministre a exprimé son souhait que «les lacunes relatives à la mobilisation des ressources et des exigences, et à l'engagement réel dans le processus d'amélioration, seront rattrapées et toutes les parties impliquées dans ce processus».

Dans le même contexte, le ministre a indiqué que «la réhabilitation, la restauration et l'équipement des structures de service ont été entamés pour entrer en service avant la rentrée universitaire 2022/2023», soulignant que le ministère a lancé «plusieurs opérations pour résoudre les problèmes que certaines citées universitaires connaissent, à savoir l'équipement de ceux qui enregistrent un manque en matelas, lits et couvertures, et entamer la restauration de ceux, dont des parties connaissent une grande détérioration».

Le ministre a révélé que «six cités universitaires ont été fermées pour leur rénovation. L'opération de rénovation partielle a été lancée dans les citées détériorée que le secteur n'a pas pu fermer pour absence d'autres alternatives pour accueillir les étudiants», révélant que son secteur «a lancé une opération d'acquisition de 50.000 lits pour remplacer les lits vétustes, outre l'équipement de nouvelles cités ainsi que l'équipement de 11 restaurants centraux et l'acquisition de 75 ambulances dotées d'équipements médicaux.

Evoquant l'aspect sécuritaire et préventive au niveau de ces cités universitaires, M. Benziane a indiqué qu'»une série de mesures ont été prises, notamment le renforcement des entrées principales avec des agents de sécurité qualifiés et leur répartition de manière efficace, tout en renforçant l'éclairage extérieur au sein des cités universitaires et les doter de caméras.»

En réponse à la question du député Riad Hennachi sur «la relance du projet de 2000 lits de la cité universitaire dans la wilaya de Béjaïa», le ministre a expliqué que les inspections et évaluations menées par le ministère ont fait ressortir que la cité universitaire de Béjaïa «comprend deux directions des œuvres universitaires à Béjaïa et Ksar, chacune gère six cités universitaires, d'une capacité de 12.004 lits à Béjaïa pour 7.554 étudiants, avec un surplus de 4.450 lits, soit taux d'occupation de près de 63%».

Concernant la Direction des oeuvres universitaires de Ksar, M. Benziane a précisé que le nombre de ses lits «s'élève à 11.131 lits pour 9.150 étudiants, avec un surplus estimé à 2.181 lits, soit un taux d'occupation de près de 81%».

S'agissant du projet de 2000 lits, le ministre a souligné que «le lancement de son étude a coïncidé avec les difficultés financières que connait l'Algérie à cette époque, ce qui a entraîné le gel du projet, ainsi que de nombreux projets du secteur dans différentes wilayas du pays», rappelant que son secteur «a adressé une correspondance au Premier ministre pour lever progressivement le gel».

En réponse à une question du député Ahmed Sadek sur l'ouverture d'une formation en sciences médicales à l'Université Hassiba Ben Bouali à Chlef, le ministre a assuré que «dans le cas où les conditions nécessaires seraient réunies», son secteur «entamera l'étude de la demande avec attention».

M. D.

ENSEIGNANTS CHERCHEURS HOSPITALO-UNIVERSITAIRES

Installation d'une Commission chargée de la révision des statuts

LA COMMISSION chargée de la révision des statuts particuliers des enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires a été installée, jeudi à Alger, en vue de garantir leurs droits socioprofessionnels.

La cérémonie d'installation de cette Commission a été présidée par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Abdelbaki Benziane. S'exprimant à cette occasion, le ministre a expliqué que cette Commission «est chargée de rédiger les statuts particuliers des enseignants chercheurs hospitalo-universitaires en vue de satisfaire les revendications sociales et scientifiques et prendre en charge leurs droits professionnels et définir clairement leurs devoirs envers les institutions universitaires et de recherche à laquelle ils appartiennent, ainsi que leurs devoirs envers la société».

Cette Commission, qui comprend des représentants des syndicats des enseignants s'attèle à «réviser, enrichir, débattre et organiser ces projets de textes sous forme de statuts particuliers», a précisé le ministre.

M. Benziane a souligné que cette Commission examinera plusieurs questions, notamment, «la prise en charge de la carrière professionnelle et scientifique de l'enseignant-chercheur, les libertés académiques et la liberté de participation aux organes et organisations académiques, la hiérarchie des fonctionnaires de l'Etat, la formation des professeurs nouvellement recrutés, la détermination des conditions de recrutement et de promotion dans les différents grades».

La même Commission examinera également «la possibilité d'organiser les activités de formation continue, d'expérience et de consultation, ainsi l'organisation et le contrôle du deuxième travail du professeur et chercheur au niveau des établissements universitaires d'enseignement supérieur publics et privés». L'installation de cette Commission s'inscrit dans le cadre de «la détermination du secteur à consacrer le principe du travail commun sérieux consultatif découlant de plusieurs réunions conjointes régionales et nationales, organisées dans plusieurs wilayas du pays».

Il a également indiqué que l'installation de cette commission était une occasion pour «examiner et rapprocher les points de vue, particulièrement sur les propositions n'ayant pas fait l'objet d'un consensus, dans le but de parvenir à l'élaboration d'un projet approuvé par toutes les parties afin de le présenter au gouvernement, à condition que ce projet proposé soit réalisable et loin de l'imagination et de l'idéalisme, pour qu'il soit accepté par les hautes autorités.

Par ailleurs, le ministre a indiqué que «le texte réglementaire qui définit les statuts de l'établissement d'enseignement supérieur ainsi que les projets de décrets exécutifs portant principalement sur le sujet de la thèse dans l'établissement outre l'élaboration des quatre textes réglementaires d'application de la loi d'orientation pour la recherche scientifique et le développement technologique, ainsi que la circulaire relative à l'orientation des bacheliers session 2022, sont en cours d'élaboration».

Le ministre a mis en avant les efforts du secteur visant à «intensifier le dialogue et la coordination continus avec les partenaires sociaux, afin de mettre en œuvre la politique générale de l'enseignement supérieur, et les questions liées aux parcours professionnels des affiliés au secteur, notamment les professeurs tout en consacrant le dialogue. De leur côté, les représentants des syndicats des enseignants se sont dits «prêts» à contribuer à la révision des statuts des enseignants universitaires, et à entamer ainsi une «nouvelle» étape dans le parcours socio-professionnel de tous les enseignants et chercheurs du secteur.

H. B.

HORAIRES DES PRIÈRES

	Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
ANNABA	05:39	12:43	15:47	18:13	19:37
CONSTANTINE	05:43	12:47	15:52	18:18	19:42
ALGER	05:58	13:02	16:07	18:33	19:56
OUARGLA	05:48	12:52	16:03	18:28	19:48
CHLEF	06:04	13:08	16:14	18:40	20:03
MOSTAGANEM	06:09	13:13	16:19	18:45	20:08
ORAN	06:12	13:16	16:22	18:48	20:11

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 7222 – SAMEDI 19 FÉVRIER 2022
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

	Maximales	Minimales
Alger	18°	10°
Oran	19°	12°
Constantine	21°	06°
Ouargla	22°	13°

CRIMINALITÉ À BÉJAÏA

45 individus arrêtés le mois dernier

Ce sont 91 descentes policières qui ont réalisées durant le mois de janvier passé dans la wilaya de Béjaïa.

«Ces opérations de prévention et de lutte contre le crime se sont soldées par le contrôle de 2769 personnes, 2552 véhicules et motos dont pas moins de 284 lieux considérés par la police comme des points noirs et lieux fréquentés par des repris de justice», indique la cellule de communication de la sûreté de wilaya. Et d'ajouter : «les descentes policières ont, particulièrement, été effectuées la nuit, période où les dealers et autres criminels sont actifs. Les policiers ont passé en peigne fin 76 quartiers sensibles, gares routières, rues, ruelles, boulevards, etc.». Ces lieux quartiers sont considérés aux yeux des services de sécurité comme très sensibles par le fait qu'ils sont les lieux privilégiés des dealers et autres individus dont les activités sont suspects. Au cours des descentes policières il a été procédé au contrôle de pas moins de 757 personnes et 1113 autres personnes ont été contrôlées dans 85 places publiques à travers la wilaya. Par ailleurs, les nombreuses descentes policières ont également, ciblé 19 marchés de proximité et marchés populaires, et ont donné lieu au contrôle de 156 individus, des descentes dans 33 gares et arrêts de transport urbain, interurbain et inter-wilayas ou 175 contrôles d'identité ont été effectués ayant pour but d'appréhender les personnes recherchées ou sous le coup de mandats d'amener et mandats d'arrêt. Ces nombreuses opérations de contrôles, de répression et de prévention contre les crimes et délits ont, enfin, abouti, à l'arrestation de «45 individus impliqués dans des affaires de trafic, consommation, possession de drogue et de psychotropes, port d'armes blanches, etc.», a souligné la même source. Des individus recherchés et faisant objet de mandats d'arrêt ont été appréhendées au cours de ces descentes. Les mis en cause ont été présentés devant les juridictions compétentes. Par ailleurs, les éléments de la 4ème sûreté urbaine de Béjaïa ont mis fin ces derniers jours aux agissements de deux individus spécialisés dans les cambriolages de maisons. «Ces malfaiteurs sont âgés de 26 et 30 ans ; ils ont cambriolé deux maisons à Tala Ouriana, et ont dérobé plusieurs objets dont du matériel électroniques et des bijoux», précise la cellule de communication de la sûreté de wilaya. Ces deux malfaiteurs connus déjà par les services de sécurité pour des méfaits commis, antérieurement, ont été inculpés pour «vol en réunion et récidive. Ils ont été présentés devant la justice et mis aux arrêts.



N. Bensalem

TIZI OUZOU

Titularisation des travailleurs du pré-emploi

DE NOTRE BUREAU, SAÏD TISSEGOUINE

ILS SONT des milliers de jeunes hommes et de jeunes filles, dont la plupart sont des universitaires, à avoir reçu de très bas salaires en dépit d'un excellent rendement. En effet, ces travailleurs ont été recrutés dans le cadre du dispositif du pré-emploi. Par conséquent, leurs salaires étaient presque insignifiants. Certains ont même exécuté des tâches relevant de la compétence de cadres hautement qualifiés. Autrement dit, ce n'est pas le travail pour lequel ils ont été affectés officiellement que leur hiérarchie leur a confié sur le terrain.

Mais cette fois, la présidence de la République a enfin mis fin à cette iniquité. Sur les 4 709 travailleurs, 3 560 d'entre eux, soit 75,59%, ont été régularisés dans la wilaya de Tizi Ouzou, classée deuxième à l'échelle nationale. 1 149 autres sont en attente d'une régularisation, essentiellement des employés de cantines scolaires à travers la wilaya. Ils seront tous régularisés avec la mise en place du budget 2022.

C'est ce qu'a souligné jeudi dernier, dans l'après-midi, le wali Djillali Doumi, à l'occasion de l'ouverture des festivités commémoratives de la Journée du chahid, une manifestation abritée dans l'espace du Théâtre régional Kateb-Yacine de Tizi Ouzou. Ainsi, pas moins de 257 attestations de titularisation ont été remises à des jeunes, recrutés dans le cadre du pré-emploi dans la wilaya de Tizi Ouzou.

Djilali Doumi a précisé qu'il reste 1 149 cas à régulariser. Une régularisation qui sera faite dans les prochains mois. Le wali, se voulant plus explicite, a indiqué que cette procédure de titularisation se poursuivra jusqu'à décembre 2023, fin des délais de prolongation. Il convient également de noter que, toujours dans le cadre de la commémoration de la Journée du chahid, les autorités de la wilaya de Tizi Ouzou, à leur tête le wali, ont remis hier des décisions de compensation au profit de 500 familles réparties à travers 34 communes de la wilaya suite à la perte de leurs biens dans les feux de forêt du mois d'août de l'année dernière.

Par ailleurs, des cadeaux, à titre de reconnaissance, ont été remis à deux veuves de chouhada et à un moujahid. Il s'agit de Mme veuve Yamina Oudiai née Aboud, Mme veuve Baya Mokaddem et du moudjahid M'hand Saoudi. Il va sans dire que dans la matinée d'hier, les autorités se sont rendues au cimetière de M'douha pour procéder à la levée des couleurs et l'écoute de l'hymne national ainsi qu'au dépôt d'une gerbe de fleurs.

DRAA SMAR (MÉDÉA)

Mise en service de l'AEP de Aïn El Moula et de 2 stades de proximité à Aïn Djerda

LA CÉLÉBRATION de la journée nationale du chahid a été marquée par la mise en service du réseau d'alimentation en eau potable d'une une centaine de foyers de la fraction de Aïn El Moula, commune de Draa Smar (7 km à l'ouest du chef-lieu de wilaya), jeudi, en présence des autorités locales, des élus locaux et des moudjahidine.

En effet, la mise en exploitation du réseau d'AEP de la fraction s'est effectuée à la suite de la récupération d'un ancien forage abandonné qui a été remis en état par les services des ressources en eau, a déclaré le wali, donnant instruction aux responsables communaux locaux d'oeuvrer pour le raccordement de toutes les habitations, y compris celles situées dans les zones reculées.

L'on expliquera aussi que l'existence d'un forage abandonné depuis 14 ans a donné l'opportunité de lancer sa remise en état pour une somme modique n'ayant pas dépassé 225 millions de cts, épargnant à l'Etat une économie d'argent et de pouvoir répondre aux besoins en eau des familles de la fraction Aïn Moula, selon le 1er responsable de la wilaya pour qui l'AEP demeure dans l'ordre des priorités des programmes d'investissement public.

En outre, 2 stades de proximité dotés de boulodromes et d'espaces de récréation, réalisés pour un coût d'un montant de onze (11) milliards de cts, ont été inaugurés à la même occasion, infrastructures qui vont, de l'avis de leur encadrement, encourager la pratique du sport-roi et donner la possibilité de s'épanouir aux jeunes de l'aire du pôle urbain de Aïn Djerda, relevant de la commune de Draa Smar.

Notons au passage que la wilaya a bénéficié de l'inscription de stades de football au profit de 12 communes et a obtenu la mise en conformité de 15 autres stades de football et leur dotation en gazon synthétique pour une enveloppe de un milliard et 577 millions de DA.

Par ailleurs, d'autres équipements de proximité vont être lancés très prochainement, dont une polyclinique, une sûreté urbaine et des structures administratives au sein de la zone de l'ensemble urbain de Aïn Djerda, a annoncé le wali.

Nabil B.

QUALIFICATIONS MONDIAL 2022

Cameroun-Algérie fixé au 25 mars à Douala

L'ÉQUIPE NATIONALE de football affrontera son homologue camerounaise, le vendredi 25 mars au stade Japoma à Douala (18h00, locales et algériennes), dans le cadre du match aller des barrages qualificatifs à la Coupe du monde 2022 au Qatar, a annoncé la Fédération algérienne (FAF) vendredi dans un communiqué publié sur son site officiel.

La seconde manche se jouera, quant à elle, quatre jours plus tard, le mardi 29 mars au stade Chahid Mustapha-Tchaker de Blida (20h30), précise l'instance fédérale. Le vainqueur de la double confrontation se qualifiera pour le Mondial.

Avant le match aller, les joueurs du sélectionneur national Djamel Belmadi effectueront un stage bloqué à partir du 21 mars à Malabo en Guinée équatoriale, avant de rallier la capitale économique du Cameroun.

Les «Verts» restent sur une décevante participation à la dernière Coupe d' Afrique des nations CAN-2021 (reportée à 2022) au Cameroun (9 janvier - 6 février), en se faisant éliminer dès le premier tour, alors qu'ils espéraient conserver leur titre décrochée en 2019 en Egypte. **R. S.**